

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le 10 du mois de mars à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de PUGNAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean ROUX, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 3/03/2014

ETAIENT PRESENTS :— MM ROUX, SAURA, BERGEON, LANNES, FUSEAU, PATEY, DELMAS, UTEAU, MATHEU, DUMONT, RIBIERE , Mmes DUCOURNAU, DOUCET, POMIER, DUPIELLET, GUILLET, COUPAUD

ABSENTS EXCUSES : M. FOURCHAUD à qui le conseil souhaite du soulagement.

SECRETAIRE : M PATEY

Après lecture le compte rendu du 10/02/2014 est adopté à l'unanimité

Mais M. SAURA souhaite revenir sur le loyer des orthophonistes fixé à 542 € par le Maire. Le conseil municipal n'a pas voté. L'ensemble du conseil étant favorable cette question sera débattue à la fin de l'ordre du jour.

Le maire précise que la convention avec l'hôpital de Libourne pour l'utilisation du local Pétanque est signée et qu'il a relancé le notaire pour la convention à signer avec M. VEZARD pour l'installation d'une prise pompiers aux Métairies, sur une parcelle lui appartenant.

2014/27-1 -VOTE DES 3 TAXES :

Après en avoir délibéré, l'ensemble des élus présents décide de maintenir les taux de 2013, soit :

| | |
|--------------------------|---------|
| - TAXE D'HABITATION | 11.46 % |
| - TAXE FONCIERE BATI | 20.04 % |
| - TAXE FONCIERE NON BATI | 71.56 % |

Le produit fiscal attendu pour 2014 s'élève à 480 555 €

M LANNES précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taxes depuis 2004.

2014/28 COMPTE DE GESTION

2014/29 -BUDGET COMMUNAL

M LANNES présente le budget à l'assemblée.

Pour le fonctionnement, Il ressort que les possibilités d'investissement pour 2014 sont de 631 000 €, ce qui est fort bien pour une commune de l'importance de PUGNAC. Comme le précise M FUSEAU il suffit d'aller sur le site du Ministère de l'Intérieur et de comparer.

M SAURA tient à préciser qu'on lui a reproché beaucoup de choses et notamment de trop dépenser mais il précise que l'on peut constater qu'il n'a pas déstabilisé les comptes, malgré les travaux de voirie engagés, le fleurissement de la commune et plus. Tout est réalisé par autofinancement et sans emprunt.

M LANNES ne partage pas sa version : « nous avons dû freiner tes élans Michel, censurer certains investissements , le panneau électronique, de la voirie.. »

« Ce que vous avez censuré en 2013, nous le retrouvons sur 2014 et il était très facile de prendre 50 000 € sur la rue de ST MAMET en fin d'année pour réaliser La Pointe - Les Greliers et remettre la somme sur le nouveau budget », répond M. SAURA

M PATEY souhaiterait que l'on finisse le budget avant d'intervenir.

M FUSEAU n'est pas d'accord : « si le montant de notre budget est assez conséquent, ce n'est pas le travail d'une année et il faut rester rigoureux dans notre gestion ».

Il demande à M SAURA si c'est du mauvais esprit ou de la communication de fin de mandat. « Tu sais très bien que nous avons eu des années difficiles et que des choix ont dû être faits, malheureusement ».

Après un large débat le conseil municipal vote le budget 2014 par chapitre, lequel s'équilibre de la façon suivante tant en recettes qu'en dépenses :

- **2 021 541 € en Fonctionnement**
- **1 108 604 € en Investissement**

Le budget est voté par 16 voix pour et 1 abstention M. SAURA pour les raisons évoquées.

M LANNES remercie la commission qui a œuvré de 2008 à 2014, particulièrement M FUSEAU qui l'a aidé dans sa mission.

M FUSEAU souhaite savoir où en est le PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE et demande à M SAURA si la rue de ST MAMET est bien réalisée dans les normes. Il est étonné du positionnement des candélabres (par rapport au bord du trottoir) car des règles existent et, vu le coût du chantier, il souhaite que la réglementation soit respectée. Il est étonné que M SAURA si sûr de lui n'ait pas pris en compte ces règles. M SAURA rétorque que les candélabres ne pouvaient certainement pas être mis en place différemment à cause des murettes existantes.

M SAURA rappelle qu'il y a un maître -d'œuvre sur ce chantier et que M FUSEAU essaie de faire reposer la faute sur lui.

M FUSEAU lui rappelle qu'il gère des finances publiques.

LES JARDINS D' AUGEREAU

2014/30 -COMPTE ADMINISTRATIF

2014/31 -COMPTE DE GESTION

2014/32 -AFFECTATION DES RESULTATS

2014/33 -BUDGET LES JARDINS D'AUGEREAU

Après un large débat, le conseil municipal à l'unanimité vote le budget 2014 par chapitre, de la façon suivante tant en dépenses qu'en recettes :

- FONCTIONNEMENT : 180 882.71 €
- INVESTISSEMENT : 35 405.18 €

TRAVAUX RUE DE ST MAMET

Le maire tient à préciser des changements depuis la dernière réunion de conseil. En effet, suite à la réunion de chantier du 11 février en présence de la commune du Maître d'œuvre et de M BERGEON Bernard, l'entreprise SCREG a pré-implanté sur la vc le long de la propriété de M BERGEON Bernard (section B n° 465) une future voie de 5.25 m (bande de roulement) ainsi que l'emprise de la future glissière de sécurité. L'implantation du futur aménagement a été approuvée par tous les intervenants.

2014/34 –SOUS- TRAITANCE SCREG

Après délibération, le conseil municipal accepte les demandes de sous-traitance de la SCREG pour le chantier de ST MAMET, à savoir :

- COULAGE DES BORDURES HT 9 000 € à la STE EFFAGE TRAVAUX PUBLIC OUEST
- POSE DES BORDURES HT 1 830 € à la STE MSTP de Cubnezais

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette sous-traitance.

2014/35 LIVRES A DETRUIRE A LA BIBLIOTHEQUE

Après délibération, le conseil municipal décide la destruction des livres ci-dessous :

- Le puits aux corbeaux
- Une odeur d'herbe folle
- Le vrai goût de la vie
- La colombe noire
- Le temps de l'occupation
- Opération coque de noix
- Sept hommes à l'aube
- Louis Philippe et la Révolution française
- La nouvelle Guinée
- Ghetto Noir
- Aucun de nous ne reviendra
- Le mystère des pyramides
- Le mystère de l'atlantide
- A la recherche des civilisations perdues
- Monuments mystérieux du monde
- J'ai 15 ans et je ne veux pas mourir
- Plus grand que l'Amour

- Le temps d'orange
- chaussons de France pour les petits enfants
- Ben Hur
- Olivier twist
- Tom fait un cauchemar
- Martine à la foire
- Martine fait de la bicyclette
- L'anniversaire de Tom
- Tom à l'hôpital
- Un mariage de convenance
- Boucle d'or et les 3 nounours
- Zazoom et l'éléphant
- Imagerie LA MER
- L'imagerie de l'Eveil
- Heidi grand-mère
- Le sourire de Heidi
- Heidi jeune fille
- Les malheurs de Heidi
- Au pays de Heidi
- Heidi jeune fille
- Heidi et ses enfants
- Le manchot
- Au nom de mes enfants
- Samsara
- La mariée de l'exil
- Le miroir aux espions
- L'aveuglon
- La part de Dieu
- Secret de famille
- La ferme africaine
- Le marquis des Eperviers
- Le bon plaisir
- Moi l'enfant autiste
- Camarades de front
- La camargue

2014/36 REMBOURSEMENTS ASSURANCE :

Le conseil municipal accepte le remboursement d'AXA pour des bris de vitre pour la somme de 373 € ainsi que la somme de 1 521 € pour le remboursement du photocopieur de l'école maternelle.

2014/37 L'EURL PUGNACAO – SCI JAPI

Monsieur le Maire donne lecture du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Libourne sur l'affaire de la commune de PUGNAC contre LA SCI JAPI et l'EURL Le PUGNACAO qui condamne la commune à :

- 3000 € à titre de dommages et intérêts
- 3000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile ainsi qu'aux dépens

L'EURL LE PUGNACAO doit une servitude de passage à la commune sur l'ancienne servitude conventionnelle de 1000€.

Après délibération, le conseil municipal décide de faire appel et transmettra à notre avocat des attestations de personnes ayant connu les lieux autrefois lors de l'existence d'un passage direct depuis la porte cochère jusqu'à la cour intérieure desservant le fournil.
Le conseil autorise le maire à ester en justice.

2014/38 LOCATION OTHOPHONISTES

Le maire indique au conseil qu'il a annoncé un montant de 9 € le m2 aux futures orthophonistes.
Après délibération et à l'unanimité des présents le conseil municipal fixe le montant du loyer à 542 € pour ce local au 50 B le Bourg, devant servir à Mlle BOURGOIN Eléonore et Mlle MICHEL Anne, orthophonistes, et charge le maire de signer le bail correspondant.

DEMANDE IMPLANTATION RUCHES

Le maire transmet la demande de Mme CERRATO de ST GERVAIS qui souhaite obtenir l'autorisation de mettre des ruches sur la parcelle communale cadastrée section ZL N° 251 a-b à Lartigue.
Le conseil serait favorable à cette demande mais souhaite s'entourer de garanties.
M UTEAU propose de se rapprocher de M. AMBLARD, apiculteur et souhaite une convention pour lier les deux parties. Plus de renseignements sont nécessaires à obtenir :

- le nombre de ruches et leur implantation sur le site, les déclarer à la Direction des Services Vétérinaires,
- si le miel est vendu une inscription est à faire dans ce cas là pour un numéro de SIRET à la Chambre d'Agriculture
- les distances à respecter avec le voisinage et la voie publique,
- une assurance RC à contracter

Le conseil charge le maire de ces démarches auprès de Mme CARRATO.

Corinne DOUCET donne le compte- rendu de la réunion du Syndicat du Collège et Lycée de BLAYE.

M LANNES souhaite que dans les bureaux de vote la même politique soit appliquée, nul ne pourra voter sans pièce d'identité.
Il donne ensuite lecture de la lettre de M. HERAUD lui annonçant sa démission de son poste de présidence des FCJCDB (Football club Jeunesse Cantonale Du Bourgeois). pour diverses raisons..
Il est à noter que si le FCJCDB n'existe plus, la subvention de la CDC ne sera plus versée puisqu'il n'y aura plus d'organisme cantonal.

M FUSEAU souhaite évoquer un sujet et s'adresse à M. SAURA : « Certaines personnes dont ma belle- mère ont reçu des SMS leur suggérant de VOTER SAURA pour les prochaines élections, or ce numéro est confidentiel et seulement la garderie le détenait en cas de problème ; donc comment as-tu eu ces numéros ? »

-« Je n'ai pas à te répondre, rétorque M. SAURA, tu n'es ni avocat, ni juge »

« De quel droit envoies-tu des SMS, tu n'as pas respecté la loi Informatique et Liberté. Je t'informe que j'ai ouvert un dossier à la CNIL, et que cette façon de procéder est honteuse pour un élu qui croit ou dit respecter la loi. Je te demande expressément de retirer le fichier des numéros privés que tu as divulgués, c'est honteux ».

M DUMONT, en charge des affaires scolaires, signale que les réunions ont été repoussées à fin mars.

Mme GUILLET, qui ne renouvelle pas son mandat, indique avoir passé de bons moments au sein de ce conseil. Cela a été une expérience très enrichissante.

Mme DUPIELLET transmet la demande de curage de fossé de M TEXIER à la Métairie Neuve. Vu le mauvais temps de ces derniers mois, la municipalité est consciente du travail à accomplir.

M MATHEU a été très content de ces 6 ans passés au sein du conseil, mais souhaite un meilleur équilibre à la nouvelle équipe, sans tensions.

M le Maire prend la parole : « Au terme de cette mandature, je voudrais tous vous remercier du bon travail que vous avez effectué au bénéfice de PUGNAC et au service des Pugnacais.

Si le climat a été parfois tendu, voire difficile à vivre, notre commune n'en a pas souffert et les Pugnacaises et les Pugnacais n'en ont rien su.

Demain, une nouvelle équipe sortira des urnes, j'espère qu'elle saura concrétiser les projets dans la concertation et la clairvoyance qui ont animé ces deux mandats sous ma présidence.

Etre à l'écoute de la population devra être le fil conducteur des municipaux de demain. Ils devront faire preuve de dynamisme, d'équité et de réalisme afin de ne pas mettre en difficulté l'équilibre financier de notre collectivité.

PUGNAC mérite le rayonnement que vous tous avez voulu insuffler.

J'adresse à tous ma gratitude ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.